



AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
BASKETBALL

BULLETIN OFFICIEL
LIGUE AURA DE BASKETBALL
SAISON 2021/2022



BULLETIN
N°33
29.04.2022

SOMMAIRE

Infos Générales	Page 1
Commission des Compétitions	Page 2
Formation des Techniciens	Page 6
1 Jeune - 1 solution (aide aux employeurs)	Page 8
FORMATIONS CROS AURA-SPORT PROPULSE	Page 9

INFOS GENERALES

Financement des Formations Officiels et Recyclage Entraîneurs

Modification des sources de financements de la formation des officiels et du recyclage des entraîneurs.

Suite à la dernière décision du comité directeur, il a été acté la création d'un fonds permettant le financement de la formation des officiels et du recyclage obligatoire des entraîneurs.

Afin de vous en expliquer les contours, le directeur territorial propose 2 webinaires à l'attention des trésoriers ou dirigeants de clubs.

Ces derniers se tiendront le 23 Mai de 18H à 19H et le 31 mai de 13H à 14H sur le lien suivant <https://call.lifesizecloud.com/6575304>.

Assemblée Générale de la Ligue 2022

Veillez d'ores et déjà noter que l'Assemblée Générale de la Ligue se tiendra le **samedi 25 juin 2022 à 14h00** à la Salle Le Médian à ST QUENTIN FALLAVIER (38070).

La matinée sera consacrée à un temps de rencontres et d'échanges.

La convocation, les documents et le programme vous seront transmis en temps voulu.

Projet Sportif Fédéral

DERNIERS JOURS !!!

[Ouverture de la Campagne PSF 2022](#)

La campagne de demande de subvention au titre du Projet Sportif Fédéral (PSF) pour l'année 2022 est ouverte. D'ores et déjà, chaque structure peut saisir ses demandes dans [LeCompteAsso](#). Pour les structures sans compte, la FFBB vous accompagne dans la création de cet espace ; pour toutes les autres, il conviendra de mettre à jour ses informations.

COMMISSION COMPETITIONS

Phases Finales

DEROGATIONS

Plusieurs clubs se trouvent en difficulté pour les prochains weekends pour organiser à domicile les rencontres play-off à cause d'indisponibilités de gymnase ou autre.

En cas de dérogation refusée et dans la mesure où les 2 clubs ne trouvent aucun accord pour jouer la rencontre entre le vendredi et le dimanche, La Commission Régionale des Compétitions donnera la priorité au club recevant et fixera la rencontre au jour et à l'horaire choisi par le club recevant, celui-ci étant tributaire de la gestion des gymnases par sa municipalité.

LIEUX

Suite à la réunion d'attribution qui s'est tenue ce mercredi 27 avril, vous trouverez ci-dessous les sites retenus pour les phases finales régionales.

Un mail parviendra à chaque club retenu, lundi 2 mai, avec les différentes infos (horaires, nombre de match, ...)

Candidatures retenues pour le 21 /22 MAI : 10 sites

ARA0042053	U.S FRAISSES-UNIEUX
ARA2607013	E.S MUZOLAIS
ARA0069024	A.S.ANDEOLAISE
ARA0001042	U.S. JASSANS
ARA0069072	B.C CRO LYON
ARA0042078	U.S. L'HORME
ARA0038027	TERRES FROIDES BASKET 38
ARA0063031	U.S ISSOIRE
ARA2607745	B.C GENISSIEUX ROMANS
ARA0069209	SUD LYONNAIS BASKET

Candidatures retenues pour le 4/5 juin : 9 sites

ARA0042046	CRAP VEAUCHE
ARA0069052	A.S.TARARE
ARA0042205	LE COTEAU BASKET
ARA0001020	CTC BUGEY BASKET BALL
ARA0069020	A.L. ST PRIEST
ARA0001039	B.C VIRIAT
ARA0063027	ETOILES CHAMALIERE SAYAT
ARA0038057	B.C LA TRONCHE MEYLAN
ARA2607000	B .C .N.A.

Candidatures retenues pour le 11/12 juin : 3 sites

ARA0003021	BELLERIVE SUR ALLIER
AAR0042128	AIGLONS PERREUX
ARA2607056	ST VALLIER BASKET

RANKING REGIONAL

Pour rappel, le ranking régional, qui a permis d'établir les rencontres des play-offs et play-down conformément aux règlements sportifs particuliers, est déterminé pour chaque division suivant des critères sportifs.

En ce qui nous concerne, nous disposons de divisions à plusieurs poules, il sera alors établi un classement particulier entre toutes les équipes de cette division, en prenant en compte, par ordre préférentiel :

1. La place au classement au sein de chaque poule ;
2. % victoires (nombre de victoires / nombre de matchs) ;
3. Quotient (points marqués / points encaissés) ;
4. Points marqués (moyenne par match).

REGLEMENT SPORTIF GENERAL :

PHASES FINALES EN RENCONTRE ALLER / RETOUR ARTICLE 57

Pour le cas des phases finales et barrages en rencontres aller et retour, les résultats nuls sont admis. Pour la rencontre retour, si le point-avance, à la fin du temps réglementaire se trouve identique pour les 2 équipes, une ou plusieurs prolongation(s) sera(ont) jouée(ées) jusqu'à déclaration du vainqueur sur l'ensemble des 2 rencontres

Participations de joueur-joueuses aux phases finales pour les équipes réserves 2, 3 et U20

Tout joueur-joueuse évoluant dans un championnat supérieur (régional ou national, toutes catégories confondues) doit avoir participé au minimum à la moitié des rencontres pour pouvoir prendre part à la phase finale. Ceci s'applique notamment aux joueurs-joueuses évoluant en championnat national, toutes catégories confondues.

Chaque club peut connaître le bilan de participation dans FBI/ Editions/Brûlages. Un doute, vous pouvez contacter la sportive qui vous renseignera.

Classements Seniors Phase 2 – J6

Classement FFBB validé à l'issue de la phase 1

FBI ne nous permet pas d'intégrer automatiquement les résultats de la phase 1 dans le classement de la phase 2 actuelle. Le tableau de classement sur le site FFBB n'est donc pas affiché pour éviter toute confusion.

Le classement de la phase 1 et le classement de la phase 2 seront compilés pour obtenir un classement jusqu'à l'ultime journée.

[Les classements de la Journée 6](#) sont à retrouver officiellement sur le site internet de la ligue.

Les égalités de points seront traitées à l'issue de la dernière journée.

Création et Modification des CTC

DERNIER JOUR !!!

La Coopération Territoriale de Clubs (CTC) est une convention par laquelle des clubs affiliés à la FFBB s'engagent à collaborer en vue d'assurer le développement du Basket-ball, conformément aux orientations de la politique de la Fédération Française de Basket-ball.

Le dossier de CTC doit être adressé à la FFBB - Commission Fédérale Clubs - exclusivement via la plateforme informatique modifications des structures sportives avant le 30 avril précédent la saison à partir de laquelle les clubs signataires souhaitent coopérer.

Toute modification de la CTC (intégration ou retrait d'une association) devra faire l'objet d'une nouvelle demande auprès de la Commission Fédérale Clubs exclusivement via la plateforme informatique.

Nous vous informons de l'ouverture de la plateforme « Création et modification des structures sportives » qui vous permettra d'effectuer les opérations suivantes :

- Création d'une CTC
- Modification d'une CTC
- Fin d'une CTC

La plateforme est ouverte jusqu'au samedi 30 avril 2022.

Lien vers les règlements généraux

https://www.ffbb.com/sites/default/files/reglements_generaux_2021-2022_1.pdf

Lien vers la plateforme <http://structures-sportives.ffbb.com/>

La Commission Fédérale Clubs et le service Territoires restent à votre disposition pour vous accompagner dans la construction de votre projet.

Nous vous invitons à saisir la FFBB via l'adresse ctcassistance@ffbb.com .

Vous trouverez les documents utiles au [LIEN SUIVANT](#)

Surclassements



[**NOUVELLE PROCEDURE DEMATERIALISEE DE SURCLASSEMENT – SAISON 2021-2022**](#)



AUCUN DOSSIER DE SURCLASSEMENT PAPIER NE SERA TRAITE.

Tout document déposé ou envoyé à la ligue par voie postale sera renvoyé à l'expéditeur.

Consultez tous les PV de surclassement sur le site de la Ligue : [VOIR LES PV EN LIGNE](#)

FORMATION DES TECHNICIENS

Revalidation Régionale et Formation Continue

Action de formation en cours d'inscriptions

1/ Secteur Est AuRA



Action n°1

Date et horaire : Dimanche 1er mai 2022 de 09h00 à 12h30 - RDV 08h45

Lieu : VOIRON – TSF – Salle de danse

Type : CQP P3 - 1/2-journée

Revalidation pour : coachs toutes catégories et tous niveaux

Valeur : 1 crédit de revalidation

Thème : "Préparation Physique : prévention et réathlétisation"

Intervenant : à définir

Modalité : intervention technique sur le terrain

Inscriptions sur le site www.ifrabb.fr



Action n°2

Date et horaire : Dimanche 1er mai 2022 de 13h30 à 17h00 - RDV 13h15

Lieu : VOIRON – TSF – Salle de cours

Type : CQP P3 - 1/2-journée

Revalidation pour : coachs toutes catégories et tous niveaux

Valeur : 1 crédit de revalidation

Thème : "Statistiques et scouting"

Intervenant : à définir

Modalité : information en salle

Inscriptions sur le site www.ifrabb.fr

2/ Secteur Ouest AuRA



Action n°1

Date et horaire : Dimanche 1er mai 2022 de 09h00 à 12h30 - RDV 08h45

Lieu : ANDREZIEUX – Palais des Sports

Type : CQP P3 - 1/2-journée

Revalidation pour : coachs toutes catégories et tous niveaux

Valeur : 1 crédit de revalidation

Thème : "Préparation Physique : prévention et réathlétisation"

Intervenant : Alexis Pradon (JA Vichy Clermont)

Modalité : intervention technique sur le terrain

Inscriptions sur le site www.ifrabb.fr



Action n°2

Date et horaire : Dimanche 1er mai 2022 de 13h30 à 17h00 - RDV 13h15

Lieu : ANDREZIEUX – Palais des Sports

Type : CQP P3 - 1/2-journée

Revalidation pour : coachs toutes catégories et tous niveaux

Valeur : 1 crédit de revalidation

Thème : "Planification et coaching"

Intervenant : Jérémy Beaufort (BC Montbrison)

Modalité : information en salle

Inscriptions sur le site www.ifrabb.fr

1 jeune – 1 solution

Aide aux employeurs pour l'embauche d'un alternant

Dans le cadre de son « **plan de relance 1 jeune 1 solution** » pour faire face à la crise Covid-19, le gouvernement permet aux employeurs de bénéficier d'une aide à la formation professionnelle pour l'embauche d'un(e) alternant(e). Ces aides sont accessibles aux associations et entreprises sportives. **RQ : Pour tous les contrats signés au plus tard le 30 juin 2022**

On distingue deux types :

➤ **L'aide à l'embauche d'un apprenti** : versement d'une prime exceptionnelle par l'état d'un montant de 5 000 € pour le recrutement en contrat d'apprentissage de jeunes de moins de 18 ans, et de 8 000€ pour un jeune entre 18 à 30 ans.

Conditions d'éligibilité :

- Pour toutes les associations et entreprises : le secteur sportif est concerné.
 - Accès : Jeunes de 16 à 29 ans ; Travailleurs handicapés ; Sportifs de Haut Niveau ; Personnes en création ou reprise d'entreprise.
 - Durée du contrat : 6 mois à 3 ans (la durée du contrat d'apprentissage doit être en adéquation avec la durée de la formation suivie).
 - Date de conclusion : pour bénéficier de la prime exceptionnelle de l'état, le contrat doit être conclu au plus tard le 30 juin 2022.
 - Formation : diplôme d'état (DES JEPS / DE JEPS / BP JEPS etc.) ou titre inscrit au RNCP.
 - Montant : Aide de 5 000 € (mineurs) et 8 000 € (majeurs) ; déclenché dès le dépôt du contrat à l'OPCO (AFDAS pour la branche sport).
- **L'aide pour l'embauche d'un alternant en contrat de** professionnalisation :
- **5 000 €** pour un **alternant de moins de 18 ans**
 - **8 000 €** pour un **alternant majeur (jusqu'à 29 ans révolus)** par contrat préparant à un diplôme (ou un titre professionnel, un certificat de qualification) jusqu'au master (bac + 5 – niveau 7 du [Répertoire national des certifications professionnelles](#) - RNCP).

Pour en savoir plus :

- <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14253>
- <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/mesures/aide-a-embauche-apprentissage>
- <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/mesures/aide-embauche-contrat-professionnalisation>

FORMATIONS CROS AURA-SPORT PROPULSE

FORMATION

Appréhender le sport en entreprise dans sa structure

Jeudi 5 mai 2022
(13h00-17h00)

La formation en détails

Le sport en entreprise étant une pratique qui se développe de plus en plus au profit du **bien-être au travail**, l'enjeu d'une nouvelle source de revenus est devenu central et doit être appréhendé par les structures sportives. Il est donc nécessaire d'effectuer un **travail d'adaptation de l'associatif** vers le monde de l'entreprise, et cette formation vise ainsi une réflexion et une **approche de cette nouvelle pratique** dans sa globalité.

Objectifs :

- > Comprendre la place du sport en entreprise ;
- > Diagnostiquer les forces vives de son association ;
- > Connaître la législation en vigueur ;
- > Connaître les démarches à mettre en place.

Public : Bénévoles, salariés, entraîneurs ou responsables sport en entreprise

Prérequis : Aucun prérequis technique

Lieu : Maison Régionale des Sports - 68 Avenue Tony Garnier - 69 304 LYON

Coûts d'inscription : 40 € par bénévole et 180 € par salarié
(Possibilité de prise en charge par l'OPCO Afdas)

Suivi post-formation : Individuel à la demande

Préinscriptions

Contacts pour tout renseignement complémentaire

formation.aura@franceolympique.com

04-74-19-16-05

FORMATION

Mobilisation des bénévoles et de l'entourage familial des licenciés

Mardi 10 mai 2022
(9h00-12h30/13h30-17h00)
et Mardi 5 juillet 2022
(10h00-13h00)

La formation en détails

Partant d'un constat partagé de **déclin de l'engagement bénévole**, la mise en péril du projet associatif et de son déploiement peut être source de quelques inquiétudes pour les structures. Le bénévolat évoluant : motiver et **fidéliser nécessite de plus en plus d'anticipation**, de temps ainsi que des discussions. Accentuée avec la crise sanitaire, cette baisse présente représente un frein au développement des activités. De la même manière, il se trouve que l'entourage familial des licenciés/adhérents, et notamment les parents, représente une **ressource humaine peu exploitée**. C'est donc tout l'enjeu de cette formation qui réside également dans la connaissance des différents leviers vers l'investissement associatif.

Objectifs :

- > Comprendre la place du sport en entreprise ;
- > Redéfinir le rôle des dirigeants bénévoles élus ;
- > Diagnostiquer ses forces vives et organiser ses ressources ;
- > Mobiliser les bons outils pour fédérer ses bénévoles autour d'un projet ;
- > Identifier les enjeux d'une mobilisation de l'entourage familial des licenciés ;
- > Connaître les leviers d'action et être capable de susciter l'intérêt associ-actif.

Public : Salariés et bénévoles d'associations sportives

Prérequis : Aucun prérequis technique - Binômes encouragés

Lieu : Maison Régionale des Sports à Lyon le mardi 10 mai

Coûts d'inscription : 90 € par bénévole et 450 € par salarié
(Possibilité de prise en charge par l'OPCO Afdas)

Suivi post-formation : Collectif par visioconférence le mardi 5 juillet

Préinscriptions

Contacts pour tout renseignement complémentaire
formation.aura@franceolympique.com
04-74-19-16-05

FORMATION

Stratégie comptable et financière

Jeudi 12 et Vendredi 13 mai 2022

(9h00-12h30/13h30-17h00)

et Mercredi 22 juin 2022

(10h00-13h00)

La formation en détails

Alors que l'esprit associatif se conforte dans la transparence, la nécessité de **bien gérer la comptabilité de son association** apparait évidemment primordiale. Au-delà de la technique et d'un point de vue politique, une bonne gestion permet aussi de **susciter un climat de confiance** entre les membres, afin de maintenir une réelle visibilité sur l'utilisation des fonds de l'association. C'est pourquoi nous vous proposons cette formation de **deux jours avec suivi post-formation** autour de la stratégie.

Objectifs :

- > Organiser sa comptabilité, mettre en place une stratégie financière et mesurer les effets de la crise sanitaire ;
- > Connaître les principes de lecture des documents financiers et les notions comptables importantes ;
- > Maîtriser le financement d'une politique d'investissement, du besoin en fonds de roulement et d'un cycle d'exploitation ;
- > Savoir analyser sa situation financière, son outillage de gestion et son suivi d'activité avec comparatif budgétaire..

Public : Dirigeants bénévoles, salariés d'association, comptables, trésoriers

Prérequis : Exercer au sein d'une structure employeuse avec une comptabilité d'engagement - Binômes encouragés

Lieu : Maison Régionale des Sports à Lyon (les 12 et 13 mai 2022)

Coûts d'inscription : 220 € par bénévole et 765 € par salarié
(Possibilité de prise en charge par l'OPCO Afdas)

Suivi post-formation : Collectif par visioconférence (le mercredi 22 juin 2022)

Préinscriptions

Contacts pour tout renseignement complémentaire

formation.aura@franceolympique.com

04-74-19-16-05

*